



Cdd 35h suite à un stage 40-45h

Par **Xav33**, le **29/04/2010 à 18:55**

Bonjour,
Je vais signer lundi 3mai un CDD de six mois, suite à un stage effectué au même poste pendant 6mois.
Mon problème est que, durant ce stage de six mois effectué en banque (salle des marchés), je travaillais approximativement 40-45heures par semaine; or, lors de mon entretien avec la RH pour la passage du stage au CDD (non cadre), celle-ci m'a indiqué que le contrat de travail serait certainement de 35h.
Aussi, pourriez-vous me dire si vous trouvez ça normal/légal, quelles sont les incidences sur mon futur salaire, les heures supplémentaires, mes congès payés/RTT... tout ça par arpport à un contrat de 39h?
Ainsi, dois-je, lors de ma prochaine rencontre avce la RH, "exiger" un contrat de 39h (éventuellement 37h)?
Merci de votre aide,
Cordialement,
Xav33